

Communiqué de presse

Mardi 25 août 2026

Addictions : prévenir, oui. Stigmatiser les restaurateurs, non !

L'Umih dénonce la rediffusion d'une campagne de prévention contre la cocaïne qui choisit une nouvelle fois de mettre en scène un professionnel de la restauration consommant de la drogue pour « tenir » face aux contraintes de son métier.

Une caricature d'autant plus incompréhensible que les addictions traversent aujourd'hui l'ensemble de la société. L'Umih, elle, n'a jamais nié le problème : elle a choisi de l'affronter et d'agir, aux côtés de la MILDECA.

Encore un restaurateur.

Pour parler de cocaïne au travail, la campagne de prévention remise en circulation par le Gouvernement choisit de nouveau l'image d'un professionnel de la restauration qui consommerait pour faire face à la pression de son métier.

Pourquoi encore montrer un restaurateur ?

Pourquoi pas un avocat, un trader, un communicant ou un membre d'un cabinet ministériel ?

La question n'a rien de polémique. Elle est devenue particulièrement concrète depuis que le Premier ministre a lui-même demandé, en juin dernier, l'organisation de dépistages inopinés et obligatoires au sein des cabinets ministériels et auprès de certains hauts fonctionnaires.

Les addictions ne sont pas une spécificité de la restauration. Elles traversent les métiers, les catégories sociales et les lieux de travail. La MILDECA le souligne elle-même : la consommation de cocaïne touche désormais toutes les catégories socioprofessionnelles.

Et les chiffres disent surtout l'ampleur d'un phénomène qui dépasse très largement un secteur professionnel. Selon l'Office anti-stupéfiants (OFAST), 53 tonnes de cocaïne ont été saisies en France en 2024, puis 84 tonnes en 2025, soit une progression de près de 60 % en un an. En 2023, les saisies s'élevaient à 23 tonnes. En deux ans, elles ont donc été multipliées par plus de trois.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr

Dès lors, pourquoi continuer à associer publiquement un métier en particulier à la consommation de cocaïne ?

L'Umih avait déjà alerté la MILDECA sur ce risque de stigmatisation lors de la première diffusion de ces capsules. Elle le redit aujourd'hui avec force : la prévention est indispensable. La caricature ne l'est pas.

Face à cette nouvelle diffusion, l'Umih a également saisi le Premier ministre et la ministre de la Santé pour exiger le retrait immédiat de cette vidéo qui stigmatise une nouvelle fois les restaurateurs

Dès 2021, l'Umih s'est engagée aux côtés de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) dans le cadre de la démarche ESPER. Un engagement renforcé sous l'impulsion de Thierry Marx pour prévenir les conduites addictives dans les cafés, hôtels, restaurants et établissements de nuit.

En 2025, le chef l'affirmait lui-même sans détour : *« Avec le stress, la surcharge de travail, les horaires décalés, etc., notre secteur est particulièrement exposé parce qu'il conjugue un certain nombre de facteurs de risques. »*

Ce travail commun a notamment abouti à la réalisation du Guide de prévention des conduites addictives dans les CHRDT, destiné aux chefs d'entreprise comme aux salariés. Il donne aux professionnels des outils concrets pour identifier les situations à risque, prévenir les consommations et savoir comment agir lorsqu'une difficulté apparaît.

Alors oui, la restauration est concernée par les conduites addictives. Mais cela n'autorise pas à faire du restaurateur le visage de la cocaïne en France.

À propos de l'Umih

Première organisation professionnelle représentant plus de 35 000 cafés, hôtels, restaurants, établissements du monde de la nuit, traiteurs, bowlings, thalasso, implantée sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin. L'Umih rassemble 68 % des entreprises syndiquées du secteur et 51% des salariés. Présidée par Thierry Marx depuis 2022.

Contact presse

Umih, Ophélie Rota, directrice de la communication 06 82 82 95 82 / communication@umih.fr